

**Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020**

**L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente**

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 28 juin 2020

**Présents** : Mmes BERGERON Sandrine, CHARLETON Avril, ETAVARD Catherine, GUESDON Natacha, NOCQUET Nora, SAMSON Stéphanie, MM FOUCHÉ Étienne, BALLAND Jean-Michel, DUCROCQ Alain, ROBICHON Hervé, et VARIN Louis.

**Absents excusés** : ROBICHON Betty, CHAMPHOYAUX Dominique, PAPIN Stéphane, SITEAU Anthony. **A donné pouvoir** : SITEAU Anthony à ETAVARD Catherine et CHAMPHOYAUX Dominique à FOUCHÉ Étienne.

**Secrétaire de séance** : ETAVARD Catherine

**MODIFICATION RÉGIE - OUVERTURE D'UN COMPTE DFT (DÉPÔTS DE FOND AU TRÉSOR) ANNULÉE**

Vu que la collectivité perçoit plus de 50 000 euros de recette, Vu qu'elle est dans l'obligation depuis le 01 juillet d'ouvrir un compte DFT, Vu la demande du Trésorier de Melle, M. Balavoine, Considérant que la collectivité ne pourra plus verser les fonds à la trésorerie, Considérant que les recettes de location de salle seront effectuées en émettant un titre payable au trésor public.

Le conseil DÉCIDE, Qu'il est institué une régie de recettes temporaire auprès de la Commune de Clussais la Pommeraie. La régie fonctionne du 1<sup>er</sup> mars au 31 juillet de chaque année et encaisse les produits du repas du 14 juillet et du repas des aînés Les encaisses de la régie seront déposées sur le compte DFT ouvert au préalable par la trésorerie.

**DÉSIGNATION D'UN RÉGISSEUR SUPPLÉANT POUR LA RÉGIE TEMPORAIRE** Étant donné que la nomination d'un régisseur suppléant est soumise à l'avis du trésorier, La secrétaire a anticipé et demandé à M. PAPIN, s'il souhaitait accepter cette mission. L'avis conforme a été donné par M. FABIEN Denis, adjoint à la trésorerie de Melle. Mme TROUBLÉ Carole, secrétaire de mairie, reste régisseur principal. Le conseil municipal valide la nomination de M. PAPIN Stéphane comme régisseur suppléant.

**AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION D'ADHÉSION À PAYFiP** Vu la demande de la trésorerie pour la signature d'une convention en date du 02/04/2020, Vu que le service de paiement en ligne de la DGFiP, dénommé PayFiP, permet ainsi aux usagers des entités publiques adhérentes de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public (PayFiP Titres et Rôles). PayFiP permet également le paiement des factures des produits locaux émises par les régies (PayFiP Régie). Le conseil municipal valide et donne l'autorisation à M. le Maire de signer la convention et tous documents afférents à cette délibération.

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA SALLE DES FÊTES** Compte tenu de la modification de la régie les conditions financières changeront à l'article 2 à compter du 1<sup>er</sup> août 2020. Dans les termes suivants :

La location de la salle donne lieu à la perception par la commune de la somme de € *qui sera à régler à réception d'un titre émis par le Trésor Public (environ 1 mois après la location).*

La caution sera restituée dès la preuve faite par l'utilisateur que : *Le titre de paiement est réglé.*

Le conseil municipal accepte les modifications apportées aux conditions financières du règlement de la salle des fêtes.

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS POUR LES BORDEREAUX DÉPENSES ET RECETTES**

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, le Maire peut charger un adjoint de prendre en son nom, en cas d'empêchement du Maire, certaines décisions pour lesquelles il a reçu délégation du conseil municipal. Le conseil autorise, M. le Maire à donner une délégation de signature pour les pièces comptables. **Délégation de signature, pour les pièces comptables, À M. ROBICHON Hervé 1<sup>er</sup> adjoint Et Mme SAMSON Stéphanie 2<sup>ème</sup> adjoint.**

**ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION** Un devis complémentaire a été signé pour la commande de panneaux de signalisation suite à l'aménagement du bourg. Pour un montant de 1 569,24 € auprès de la société EIFFAGE. Le conseil autorise M. le Maire à signer le devis de la société EIFFAGE.

Cependant, il manque des panneaux « STOP » et « SENS INTERDIT » en bas de la rue du Château au croisement RD 110 pour la sécurisation. Le conseil demande à M. le Maire de faire établir un devis et de commander les panneaux de toute urgence.

**PROPOSITION D'ACHAT EN COMMUN AVEC LA COMMUNE DE SAUZÉ-VAUSSAIS D'UNE NACELLE**

Par mail le 19 juin, le Maire de la commune de SAUZÉ- VAUSSAIS a fait une proposition d'acheter en commun une nacelle. Les modalités d'utilisation restant à définir.

Le conseil municipal donne un accord de principe, cependant, il se réserve le droit de ne pas donner suite à cette proposition si les conditions d'achat et de mise à disposition ne lui conviennent pas.

**CESSION DE PARCELLES AU DÉPARTEMENT LE LONG DE LA RD 948**

Suite au réaménagement de la RD 948, le Département sollicite la commune pour la cession de parcelles pour l'euro symbolique,

Référence cadastrale					Emprise		Non acquis	
Section	N°	Nature	Lieu-dit ou rue	Surface en m²	N°	Surface en m²	N°	Surface en m²
YA	30		Vallée Carnot	560	39	127		433
YA	31		Vallée carnot	950	38	291		659
ZY	35		Route de la mare aux loups	5000	54	49		7031
<b>Total en m²</b>						<b>467</b>		

Après étude des plans le conseil accepte de céder les parcelles ci-dessus pour l'euro symbolique avec dispense de paiement avec une prise de possession au 1<sup>er</sup> août 2020. Les frais afférents à cette délibération seront à la charge du Département.

**DÉFENSE INCENDIE/ INSTALLATION D'OUTRES À CLUSSAIS ET À LA PRESLE**

M. BALLAND Jean Michel ne prend pas part au débat ni au vote.

La signature chez le notaire pour l'achat des parcelles n'est toujours pas effectuée. Cependant un devis a été demandé à la société BALLAND Jean- Michel pour la fourniture et la pose d'outres sur les terrains. Après étude des devis le conseil municipal souhaite que les clôtures des outres soient effectuées par les agents. Les devis seront renvoyés sans la fourniture des clôtures soient pour Clussais 6 300 € TTC et pour La Presle 10 848 € TTC. Le conseil valide les devis ainsi modifiés.

**FOND DE PARTICIPATION- DÉDOMMAGEMENT COVID 19** La communauté de communes Mellois en Poitou souhaite participer à l'effort national et régional et adopter une attitude proactive afin de soutenir son tissu économique et sauvegarder l'emploi sur son territoire. La communauté de communes prévoit de dégager une enveloppe de 500 000 € pour la mise en place d'un fonds de soutien aux entreprises avec des conditions d'éligibilité. Après lecture de la convention et des pièces produites par la Communauté de Communes du Mellois en Poitou, Le conseil accepte de participer à hauteur de 5 € par habitant de la commune. Décide que la somme sera versée en seule fois, fin 2020 et ne sera pas renouvelée.

**RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE** Le conseil à l'unanimité accepte la candidature de Mme GUESDON au poste de référent sécurité routière.

**ANIMATION ÉTÉ 2020** Lors du dernier conseil, il a été évoqué d'organiser une fête début août. Cependant, les mesures de distanciations sociales sont toujours là. Après débat et vu les mesures sanitaires, le conseil municipal se voit contraint et désolé de ne pas pouvoir organiser cette année de fête communale dans l'été.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Incidents signalés au cimetière, par courrier une habitante de la commune s'est plaint de trouver les objets déplacés sur les pierres tombales de ses aïeux. Le conseil en prend note et demandera aux agents et aux habitants proches du cimetière de signaler tout va-et-vient inhabituel.
- Demande de travaux dans les toilettes publiques, M. VARIN signale qu'il y a une fuite sur la toiture des toilettes à l'aire de jeu.
- Mme GUESDON demande qu'un sondage soit effectué lors de la prochaine édition du bulletin municipal, pour demander aux habitants leur souhait, concernant les animations et les services sur la commune.
- Le conseil souhaite que soit étudié l'aménagement d'une terrasse devant le commerce Le Renouveau.
- Demande de désherbage du terrain de tennis et terrain pétanque.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 23h20

**Le Maire,**  
**Étienne FOUCHÉ**